

REPUBLIQUE GABONAISE

Union - Travail - Justice



**MISSION MINISTERIELLE
PROMOTION DU SPORT**

PROJET ANNUEL DE PERFORMANCE

ANNEXE A LA LOI DE FINANCES 2025

Les PAP sont présentés dans des documents mission par mission.

La mission récapitule les crédits (y compris les fonds de concours et attributions de produits attendus) et les moyens (emplois) alloués à une politique publique.

La présentation de chaque mission détaille :

- la présentation du périmètre de la mission ;
- les principaux textes concernant la politique publique à mettre en œuvre et l'organisation administrative prévue ;
- les principales réformes ;
- les objectifs les plus représentatifs de la mission ;
- le récapitulatif des propositions d'allocation de crédits par programme et action, en distinguant les autorisations d'engagement des crédits de paiement ;
- le récapitulatif des propositions d'allocation de crédits par programme et titre, en distinguant les autorisations d'engagement des crédits de paiement

Chaque programme constitutif de la mission est ensuite détaillé. La présentation de chaque programme détaille :

La présentation du cadrage stratégique du programme :

- la présentation du périmètre du programme, son articulation avec d'autres programmes, et les pilotes et les différents acteurs du programme ;
- la structuration du programme, sa segmentation en actions et la présentation de chaque action ;
- l'analyse stratégique du contexte et du champ du programme ;
- les enjeux qui en ressortent pour l'administration gabonaise ;
- les objectifs stratégiques du programme avec le type de finalité du résultat visé, le(s) résultat(s) annuel(s) attendu(s), les indicateurs d'évaluation, les éléments clés de stratégie d'action annuelle, et les contributions des opérateurs et des principaux partenaires.

La présentation des moyens du programme et des dépenses fiscales associées :

- les crédits, constitués d'autorisations d'engagement (AE) et de crédits de paiement (CP), sont détaillés selon la nomenclature par destination (programmes et actions) et par nature (titres) ;
- le cas échéant, les dépenses fiscales rattachées au programme sont indiquées ainsi que leur évaluation ;
- les propositions relatives aux emplois de l'administration et aux emplois des opérateurs de l'Etat sont présentées en effectifs.

La justification des crédits au premier franc CFA

- les crédits sont justifiés, titre par titre, dès le premier franc CFA demandé.

AVANT-PROPOS	2
MISSION PROMOTION DU SPORT	4
PRESENTATION STRATEGIQUE DE LA MISSION	5
PERIMETRE DE LA MISSION	5
DECLINAISON OPERATIONNELLE DE LA MISSION	6
PRINCIPAUX TEXTES DE REFERENCE	6
PRINCIPALES REFORMES	6
PRINCIPAUX ELEMENTS DE CONTEXTE ET ANALYSE STRATEGIQUE DE LA MISSION	7
OBJECTIFS LES PLUS REPRESENTATIFS DE LA MISSION	7
RECAPITULATION DES CREDITS	8
PROGRAMME SPORT POUR TOUS, SPORT DE PROXIMITE	10
PRESENTATION DU PROGRAMME	11
PERIMETRE DU PROGRAMME	11
DECLINAISON OPERATIONNELLE DU PROGRAMME	11
PRESENTATION DES ACTIONS	12
CADRAGE STRATEGIQUE	13
PRESENTATION STRATEGIQUE DU PROGRAMME	13
PRESENTATION DES OBJECTIFS STRATEGIQUES	14
PRESENTATION DES MOYENS DEMANDES	17
PROPOSITIONS BUDGETAIRES	17
PROGRAMME SPORT AMATEUR, D'ELITE ET PROFESSIONNEL	18
PRESENTATION DU PROGRAMME	19
PERIMETRE DU PROGRAMME	19
DECLINAISON OPERATIONNELLE DU PROGRAMME	19
PRESENTATION DES ACTIONS	20
CADRAGE STRATEGIQUE	21
PRESENTATION STRATEGIQUE DU PROGRAMME	21
PRESENTATION DES OBJECTIFS STRATEGIQUES	22
PRESENTATION DES MOYENS DEMANDES	25
PROPOSITIONS BUDGETAIRES	25

MISSION PROMOTION DU SPORT

PRESENTATION STRATEGIQUE DE LA MISSION

Le ministre chargé de la mission CAS PROMOTION DU SPORT est le **Ministre de la Culture, de la Jeunesse, des Sports et des Arts**.

PERIMETRE DE LA MISSION

Le compte d'affectation spéciale « **Promotion du Sport** » est créé conformément à l'article 50 de la loi organique 20/2014 du 21 mai 2015 relative aux lois de finances et à l'exécution du budget (LOLFEB) qui dispose en son article 50 que certaines recettes peuvent être directement affectées à certaines dépenses, notamment lorsqu'un lien économique réel existe entre une recette donnée et la dépense qu'elle finance ou lorsqu'un bailleur de fonds veut destiner un financement à un objet précis. Ces affectations prennent la forme de budgets annexes, de comptes spéciaux ou de procédures particulières au sein du budget général, d'un budget annexe ou d'un compte spécial.

Les comptes spéciaux comprennent les comptes d'affectation spéciale et les comptes de commerce. Il constitue une mission au sens de l'article 37 de la LOLFEB et leurs crédits sont spécialisés par programme (article 52).

Cette mission de service public est mise en œuvre par l'Office National de Développement du Sport et de la Culture (ONDSC) créée par la loi n°005/2022 du 27 avril 2022. C'est un établissement public à caractère industriel et commercial (EPIC) doté de la personnalité juridique et jouissant de l'autonomie administrative et financière.

L'ONDSC est composé de deux (2) organes :

- un Conseil d'Administration ;
- un Organe Exécutif.

1. Le Conseil d'Administration présidé par le Président du conseil d'administration nommé en conseil des ministres.

Le Conseil d'Administration est l'organe de délibération et dispose des pouvoirs les plus étendus pour la réalisation des missions de l'établissement.

Le Conseil d'Administration se réunit sur convocation de son président, soit à la demande de la moitié plus un de ses membres. Il siège au moins une fois par an.

Toutefois, le Conseil d'Administration peut siéger en conseil extraordinaire en cas de nécessité.

2. L'organe exécutif est géré par un Directeur Général, assisté d'un agent comptable et d'un contrôleur budgétaire, tous nommés par décret pris en conseil des ministres. Le Directeur Général est l'ordonnateur du budget de l'Office.

La mission CAS « **Promotion du Sport** » consiste à répondre à l'ensemble des besoins, des attentes et des aspirations dans le domaine des sports.

Elle a pour but de permettre à chaque gabonais d'accéder à la pratique du sport dans un cadre sécurisé en finançant :

- la gestion et l'exploitation des infrastructures sportives ;
- la construction, le développement et l'entretien des équipements et infrastructures sportives ;
- l'acquisition du matériel de sport et du matériel socio-éducatif ;
- la détection et la formation des nouvelles élites sportives ;
- les activités des fédérations, ligues et associations sportives ainsi que l'organisation des compétitions sportives, départementales, provinciales, nationales et internationales ;
- la formation, l'encadrement des sportifs et leur suivi médical.

Le CAS « **Promotion du Sport** » est alimenté principalement par les ressources issues du prélèvement assis sur les **droits d'accises et la taxe sur les jeux de hasard**. Les recettes et les dépenses du CAS sont fixées chaque année par une loi de finances.

Les allocations budgétaires ainsi que les autres sources visées ci-dessus sont versées dans un compte spécial du trésor public, géré par le responsable du poste comptable de l'Office National du Sport et de la Culture (ONDSC).

Pour un souci de cohérence et d'efficacité dans la mise en œuvre des politiques publiques, le CAS « **Promotion du Sport** » doit être en articulation avec les missions suivantes :

- « **Jeunesse, sports et loisirs** » dans le cadre des programmes Sport et loisirs et Pilotage et soutien de la politique de jeunesse, sports et loisirs dans le cadre de la formation, de l'encadrement des associations sportives ;
- « **Administration du territoire** » dans le cadre du programme administration territoriale pour la reconnaissance et la promotion des structures associatives ;

- « **Enseignement supérieure et recherche** » dans le cadre du programme vie de l'apprenant pour le développement des activités socioculturelles et sportives dans les établissements scolaires et universitaires ;
- « **Constructions, logements et équipements collectifs** » dans le cadre de l'acquisition des espaces pour la construction des infrastructures sportives.

Le CAS « **Promotion du Sport** » comprend deux (2) programmes :

- **Sport pour tous, sport de proximité ;**
- **Sport amateur, d'élite et professionnel.**

DECLINAISON OPERATIONNELLE DE LA MISSION

La cartographie de la mission 63 CAS Promotion du sport est résumée dans le tableau ci-dessous :

Cartographie	Niveau central	Niveau déconcentré	Total
Nombre de programmes	2	0	2
Nombre de BOP	8	0	8
Nombre d'UO	8	0	8
Nombre d'opérateurs	0	0	0
Autres établissements publics (1)	0	0	0

- (1) Il s'agit du nombre d'établissements publics de l'Etat recevant une subvention mais n'ayant pas le statut d'opérateur de l'Etat

PRINCIPAUX TEXTES DE REFERENCE

Les principaux textes de références sont :

- Loi n°005/2022 du 27 avril 2022 portant création, attributions et organisation de l'Office National de Développement du Sport et de la Culture ;
- Loi n°3562 du 10 décembre 1962 relative au régime des associations ;
- Le Décret n°0255/PR/MJSLVA du 23 avril 2009 portant attributions et organisation du Ministère de la Jeunesse, des Sports et Loisirs, chargé de la Vie Associative ;
- Le Décret n°0602/PR/JSCA/DS du 30 juillet 1969 portant organisation des sports civils ;
- Décret n°296/PR/MI du 17 septembre 1962 réglementant les modalités de reconnaissance de l'utilité publique des associations, modifié par le décret N° 810/PR du 13 septembre 1971 ;
- Décret n°00648/PR/MJSSC du 30 juin 1972 portant statuts types des associations, ligues et fédérations sportives, culturelle et de jeunesse.

PRINCIPALES REFORMES

En vue de l'atteinte des objectifs stratégiques, de nombreuses réformes institutionnelles et réglementaires ont été initiées par le gouvernement, notamment :

- la suppression de certaines entités publiques que sont le FNDS, l'ANAGEISC, CNFS et le CNOGEMNCI au profit de la création d'une seule entité dénommée l'ONDSC ;
- l'introduction du championnat national professionnel de football qui a permis l'autonomisation des joueurs, favorisé l'émergence d'élites et l'engouement pour le sport ; L'élaboration d'une politique nationale de la jeunesse (PNJ) qui permettra de guider l'action nationale en faveur de la jeunesse, notamment dans sa pratique du sport ;
- la mise en place de la loi d'orientation du sport et les textes sur la jeunesse à savoir, le Plan Opérationnel de la PNJ et la Loi d'orientation de la PNJ ;
- le développement du programme sport étude (restructuration) ;
- l'introduction du championnat semi-professionnel du basketball et du handball.

PRINCIPAUX ELEMENTS DE CONTEXTE ET ANALYSE STRATEGIQUE DE LA MISSION

OBJECTIFS LES PLUS REPRESENTATIFS DE LA MISSION

OBJECTIF N°1 : Développer, équiper et entretenir les infrastructures sportives et équipements d'ici à 2026.

Type de finalité des résultats visés

- Efficacité socio-économique
- Qualité de service rendu aux usagers
- Efficience de l'Administration

Résultats annuels

- **Résultat annuel attendu 1** : Construction d'au moins cinq (5) plateaux sportifs à travers le pays.
- **Résultat annuel attendu 2** : Equipement d'au moins cinq (5) plateaux sportifs à travers le pays.
- **Résultat annuel attendu 3** : Réhabilitation d'au moins sept (7) infrastructures sportives et sept (7) équipements.
- **Résultat annuel attendu 4** : Entretien d'au moins sept (7) infrastructures sportives et sept (7) équipements.

Indicateurs

Intitulé	Unité	2023 Réalisation PAP	2024 Prévision PAP	2025 Cible	2026 Prévision	Cible Echéance pluriannuelle 2027
Nombre de plateaux sportifs construits	Nombre	3	4	5	8	22
Nombre de plateaux sportifs équipés	Nombre	3	4	5	8	22
Nombre d'infrastructures sportives réhabilitées	Nombre	3	8	7	5	18
Nombre d'équipements réhabilités	Nombre	6	8	7	5	28
Nombre d'infrastructures sportives entretenues	Nombre	6	8	7	8	27
Nombre d'équipements entretenus	Nombre	6	10	7	10	30
Taux d'avancement des travaux	%	25	25	25	25	100

Source des données : ONDSC, DGS, DGISS.

OBJECTIF N°2 Renforcer, d'ici à 2026, la visibilité du sport gabonais

Type de finalité des résultats visés

- Efficacité socio-économique
- Qualité de service rendu aux usagers
- Efficience de l'Administration

Résultat annuel :

- **Résultat annuel attendu 1** : Avoir financé l'organisation d'au moins huit (8) compétitions nationales ;
- **Résultat annuel attendu 2** : Avoir financé l'organisation d'au moins deux (2) compétitions internationales ;
- **Résultat annuel attendu 3** : Avoir financé la participation d'au moins huit (8) compétitions internationales.

Indicateurs

Intitulé	Unité	2023 Réalisation PAP	2024 Prévision PAP	2025 Cible	2026 Prévision	Cible Echéance pluriannuelle 2027
Nombre de compétitions nationales financées	Nombre	7	10	8	10	38
Nombre de compétitions internationales financées	Nombre	1	2	2	3	13
Nombre de participations aux compétitions Internationales	Nombre	11	10	8	10	43
Taux de réalisation du plan d'action de l'objectif	%	25	25	25	25	100

Source des données : ONDSC, DGS, Fédérations.

RECAPITULATION DES CREDITS

RECAPITULATION DES CREDITS EN RECETTES ET EN DEPENSES

RECETTES	Ouvertes en LFR pour 2024	Demandées en LF pour 2025	Demandées en LF pour 2026	Demandées en LF pour 2027	DEPENSES	Ouvertes en LFR pour 2024	Demandées en LF pour 2025	Demandées en LF pour 2026	Demandées en LF pour 2027
Droits d'accises		0	0	0	Titre 3 Biens et services	3 966 878 769		0	0
Taxe sur les jeux de hasard		0	0	0	Titre 5 Investissement	3 966 878 769		0	0
Report					Dettes (arriérés)				
Total pour la mission 63 CAS Promotion du Sport	8 761 434 983	0	0	0	Total pour la mission 63 CAS Promotion du Sport	8 761 434 983		0	0

RECAPITULATION DES CREDITS PAR PROGRAMME ET ACTION

Numéro et intitulé du programme et de l'action		Autorisations d'engagement						Crédits de paiement					
		Ouvertes en LF (1) pour 2024	Demandées pour 2025			Prévisions 2026	Prévisions 2027	Votés en LF pour 2024	Demandées pour 2025			Prévisions 2026	Prévisions 2027
			Montant hors ADP	FDC, ADP (2) et autres ressources prévues en 2025	Montant y compris ADP				Montant hors ADP	FDC, ADP (2) et autres ressources prévues en 2025	Montant y compris ADP		
63.233	Sport pour tous, sport de proximité	6 367 664 298	6 497 311 482	-	6 497 311 482	6 497 311 482	6 497 311 482	6 367 664 298	6 497 311 482	-	6 497 311 482	6 497 311 482	6 497 311 482
63.233.1	Développement des infrastructures sportives	4 792 819 610	4 922 466 794	-	4 922 466 794	4 922 466 794	4 922 466 794	4 792 819 610	4 922 466 794	-	4 922 466 794	4 922 466 794	4 922 466 794
63.233.2	Promotion des sports pour tous	1 574 844 688	1 574 844 688	-	1 574 844 688	1 574 844 688	1 574 844 688	1 574 844 688	1 574 844 688	-	1 574 844 688	1 574 844 688	1 574 844 688
63.235	Sport amateur, d'élite et professionnel	2 220 584 712	2 264 123 501	-	2 264 123 501	2 264 123 501	2 264 123 501	2 220 584 712	2 264 123 501	-	2 264 123 501	2 264 123 501	2 264 123 501
63.235.1	Promotion du Sport amateur	1 120 066 484	1 163 605 273	-	1 163 605 273	1 163 605 273	1 163 605 273	1 120 066 484	1 163 605 273	-	1 163 605 273	1 163 605 273	1 163 605 273
63.235.2	Promotion du Sport d'élite et Professionnel	1 100 518 228	1 100 518 228	-	1 100 518 228	1 100 518 228	1 100 518 228	1 100 518 228	1 100 518 228	-	1 100 518 228	1 100 518 228	1 100 518 228
Total pour la mission Promotion du Sport		8 588 249 011	8 761 434 983	-	8 761 434 983	8 761 434 983	8 761 434 983	8 588 249 011	8 761 434 983	-	8 761 434 983	8 761 434 983	8 761 434 983

(2) FDC : fonds de concours (article 57 alinéa 2 de la LOLFEB) ;
ADP : attributions de produits (article 57 alinéa 4 de la LOLFEB).

(3)
RECAPITULATION DES CREDITS PAR PROGRAMME ET TITRE

Numéro et intitulé du programme	Autorisations d'engagement						Crédits de paiement					
	Ouvertes en LFR (1) pour 2022	Demandées pour 2024			Prévisions 2025	Prévisions 2026	Votés en LFR pour 2022	Demandées pour 2024			Prévisions 2025	Prévisions 2026
		Montant hors ADP	FDC, ADP (2) et autres ressources prévues en 2024	Montant y compris ADP				Montant hors ADP	FDC, ADP (2) et autres ressources prévues en 2024	Montant y compris ADP		
63.233 : Sport pour tous, sport de proximité	6 367 664 298	6 497 311 482	-	6 497 311 482	6 497 311 482	6 497 311 482	6 367 664 298	6 497 311 482	-	6 497 311 482	6 497 311 482	6 497 311 482
Titre 3. Dépenses de biens et services	3 169 628 371	3 235 441 338	-	3 235 441 338	3 235 441 338	3 235 441 338	3 169 628 371	3 235 441 338	-	3 235 441 338	3 235 441 338	3 235 441 338
Titre 5. Dépenses d'investissement	3 198 035 927	3 261 870 144	-	3 261 870 144	3 261 870 144	3 261 870 144	3 198 035 927	3 261 870 144	-	3 261 870 144	3 261 870 144	3 261 870 144
63.235 : Sport amateur, d'élite et professionnel	2 220 584 712	2 264 123 501	-	2 264 123 501	2 264 123 501	2 264 123 501	2 220 584 712	2 264 123 501	-	2 264 123 501	2 264 123 501	2 264 123 501
Titre 3. Dépenses de biens et services	1 124 496 134	1 145 276 153	-	1 145 276 153	1 145 276 153	1 145 276 153	1 124 496 134	1 145 276 153	-	1 145 276 153	1 145 276 153	1 145 276 153
Titre 5. Dépenses d'investissement	1 096 088 578	1 118 847 348	-	1 118 847 348	1 118 847 348	1 118 847 348	1 096 088 578	1 118 847 348	-	1 118 847 348	1 118 847 348	1 118 847 348
Total pour la mission Promotion du Sport	8 588 249 011	8 761 434 983	-	8 761 434 983	8 761 434 983	8 761 434 983	8 588 249 011	8 761 434 983	-	8 761 434 983	8 761 434 983	8 761 434 983
Titre 3. Dépenses de biens et services	4 294 124 505	4 380 717 491	-	4 380 717 491	4 380 717 491	4 380 717 491	4 294 124 505	4 380 717 491	-	4 380 717 491	4 380 717 491	4 380 717 491
Titre 5. Dépenses d'investissement	4 294 124 505	4 380 717 491	-	4 380 717 491	4 380 717 491	4 380 717 491	4 294 124 505	4 380 717 491	-	4 380 717 491	4 380 717 491	4 380 717 491

(1) FDC : fonds de concours (article 57 alinéa 2 de la LOLFEB)
ADP : attributions de produits (article 57 alinéa 4 de la LOLFEB)

PROGRAMME SPORT POUR TOUS, SPORT DE PROXIMITE

PRESENTATION DU PROGRAMME

PERIMETRE DU PROGRAMME

Le programme **sport pour tous, sport de proximité** est piloté par le Directeur Général de l'ONDSC, responsable de programme.

Les ressources de financement de ce programme sont issues des prélèvements des taxes sur la bière et les mises de jeux de hasard. Les dépenses exécutées dans le cadre du programme sont retracées dans le tableau ci-dessous.

BUDGET DU PROGRAMME SPORT POUR TOUS, SPORT DE PROXIMITÉ

Recettes	(Millions FCFA)	Dépenses	(Millions FCFA)
Recettes affectées	0	Dépenses sur recettes affectées	
		Sport pour tous, sport de proximité	
Dont			
Balance	0	Titre 3 Biens et services	
		Conventions et contrats de gardiennage et d'entretien des infrastructures et équipements	
		Conventions et contrats divers	
		Autres manifestations	
		Titre 5 Investissement	
		Réhabilitation de divers infrastructures sportives et équipements	
		Etudes divers projets d'infrastructures sportives	
		Titre 3 Biens et services	
		Soutien aux activités diverses	
		Activités Fitness	
		Marathon	
		Santé et assurances sportives	
		Frais de gestion	
		Titre 5 Investissement	
		Construction et réfection des plateaux sportifs	
Report	0	Total programme	0

Le programme sport pour tous, sport de proximité entretient des interactions étroites avec le programme sports et loisirs dans le cadre de la formation et de l'encadrement des associations sportives.

DECLINAISON OPERATIONNELLE DU PROGRAMME

La cartographie du programme sport pour tous, sport de proximité est résumée dans le tableau ci-dessous :

Cartographie	Niveau central	Niveau déconcentré	Total
Nombre des BOP	4	0	4
Nombre des UO	4	0	4
Nombre d'opérateurs	0	0	0
Autres établissements publics (3)	0	0	0

PRESENTATION DES ACTIONS

ACTION N° 1 : Développement des infrastructures sportives et équipements

Cette action recouvre les principales activités suivantes :

- la promotion de la construction et du développement des infrastructures sportives pour les pratiques encadrées ;
- la promotion de la construction et du développement des infrastructures sportives pour les pratiques non encadrées ;
- la promotion du développement des équipements.

ACTION N° 2 : Promotion du sport pour tous, sport de proximité.

Cette action recouvre les principales activités suivantes :

- l'organisation des manifestations sportives nationales et internationales pour la recherche des talents et l'incitation à la pratique du sport ;
- l'organisation des manifestations sportives non encadrées.

PRESENTATION STRATEGIQUE DU PROGRAMME

ANALYSE STRATEGIQUE DU CONTEXTE ET DU CHAMP DU PROGRAMME

Le contexte dans lequel se déploie l'action conduite par le programme "Sport pour tous, sport de proximité" présente plusieurs caractéristiques majeures :

- une demande de sport en forte croissance, de la part des populations ;
- une demande qui porte avant tout sur le sport d'entretien, le sport de masse ;
- une structuration de plus en plus importante des activités sous forme d'associations ;
- un phénomène d'identification des jeunes aux champions, favorisé par les médias ;
- le rôle de plus en plus important dans le domaine du sport, des partenaires au développement et des organisations internationales (FIFA, CAF, PNUD, UNICEF...) ;
- la contribution des grandes entreprises nationales et internationales au développement du secteur ;
- la signature de traités internationaux qui ont une portée contraignante pour le Gabon (ex. participation obligatoire à des compétitions internationales).

Les attentes vis-à-vis du programme sont principalement les suivantes :

- les usagers, notamment les jeunes, souhaitent plus d'aires de jeu de proximité, des infrastructures sportives mieux équipées, avec un encadrement de qualité et disponible ;
- les fédérations attendent de l'Etat qu'il définisse des priorités d'actions claires, globalement et pour chaque discipline sportive ;
- les associations veulent un appui plus important et multiforme de la part de l'Etat : subventions, formation, conseil juridique et administratif, assistance technique ;
- les autorités politiques attendent une démocratisation de la pratique du sport permettant d'impliquer la jeunesse, de créer des emplois et des revenus ; elles attendent aussi du programme qu'il conforte le prestige international du Gabon.

D'ores et déjà, plusieurs points forts peuvent être mis à l'actif des pouvoirs publics dans le champ du programme, notamment la construction des plateaux sportifs (6^e arrondissement de Libreville et dans la commune de Franceville).

Il reste cependant un certain nombre de difficultés et insuffisances à traiter, notamment :

- un écart encore très important entre les résultats obtenus et les attentes de la population ;
- des associations qui ne sont pas toujours impliquées et responsables, un manque de suivi et d'évaluation de ces associations par l'Etat ;
- une difficulté à planifier, programmer, mettre en œuvre, piloter, évaluer les projets, voire les activités d'une façon générale ;
- le manque de synergies inter programmes autour des enjeux d'éducation et d'insertion / réinsertion des populations fragilisées ou en précarité.

ENJEUX

- Enjeu 1 : permettre à chaque gabonais d'accéder à la pratique du sport, et ce dans un cadre sécurisé ;
- Enjeu 2 : faire du sport un secteur générateur d'activités économiques, d'emplois et de revenus pour la population gabonaise ;
- Enjeu 3 : utiliser les activités sportives comme un instrument de développement de la cohésion sociale et du bien-être ;
- Enjeu 4 : faire de la pratique du sport un levier de renforcement du rayonnement international du Gabon.

PRESENTATION DES OBJECTIFS STRATEGIQUES

LISTE DES OBJECTIFS STRATEGIQUES AVEC LE(S) RESULTAT(S) ANNUEL(S) ATTENDU(S)

OBJECTIF N°1 : Développer, équiper et entretenir les infrastructures sportives d'ici à 2025.

- Résultat attendu 1 : Avoir construit et équipé cinq (5) plateaux sportifs à travers le pays ;
- Résultat attendu 2 : Avoir réhabilité au moins sept (7) infrastructures sportives et sept (7) équipements ;
- Résultat attendu 3 : Avoir entretenu au moins sept (7) infrastructures sportives et sept (7) équipements.

OBJECTIF N°2 : Contribuer, d'ici à 2025, à la vulgarisation de la pratique du sport.

- Résultat annuel attendu 1 : Avoir soutenu au moins cinq (5) manifestations sportives à travers le pays ;
- Résultat attendu 2 : Avoir organisé au moins six (6) compétitions de sport pour les jeunes et les femmes ;
- Résultat attendu 3 : Avoir contribué à la détection d'au moins quatre (4) nouveaux talents.

OBJECTIF N°1 : Développer, équiper et entretenir les infrastructures sportives et équipements, d'ici à 2026.**Type de finalité des résultats visés**

- Efficacité socio-économique
- Qualité de service rendu aux usagers
- Efficience de l'Administration

Résultats annuels

- **Résultat annuel attendu 1** : Construction et équipement d'au moins cinq (5) plateaux sportifs à travers le pays ;
- **Résultat annuel attendu 2** : Réhabilitation d'au moins sept (7) infrastructures sportives et sept (7) équipements ;
- **Résultat annuel attendu 3** : Entretien et maintenance d'au moins sept (7) infrastructures sportives et sept (7) équipements.

Indicateurs

Intitulé	Unité	2023 Réalisation PAP	2024 Prévision PAP	2025 Cible	2026 Prévision	Cible Echéance pluriannuelle 2027
Nombre de plateaux sportifs construits	Nombre	3	4	5	8	18
Nombre de plateaux sportifs équipés	Nombre	3	4	5	8	18
Nombre d'infrastructures sportives réhabilitées	Nombre	3	8	7	8	26
Nombre d'équipements réhabilités	Nombre	3	8	7	8	28
Nombre d'infrastructures sportives entretenues	Nombre	6	8	7	8	27
Nombre d'équipements entretenus	Nombre	6	10	7	10	30
Taux d'avancement des travaux	%	15	25	25	35	100

Source des données : ONDSC, DGS, DGISS.

ELEMENTS CLES DE LA STRATEGIE D'ACTION

- Identifier les sites ;
- Faire des études ;
- Elaborer le cahier de charges (pour avoir le financement) ;
- Lancer les appels d'offres ;
- Procéder à la construction.

Précisions méthodologiques : simple décompte

Indicateur 1 : Cet indicateur mesure le nombre de plateaux sportifs qui seront construits en 2025.

Indicateur 2 : Cet indicateur mesure le nombre de plateaux sportifs qui seront équipés en 2025.

Indicateur 3 : Cet indicateur mesure le nombre d'infrastructures et équipements qui seront réhabilités en 2025.

Indicateur 4 : Cet indicateur mesure le nombre d'infrastructures et équipements qui seront entretenus en 2025.

Contributions des opérateurs / partenaires :

- Ministère des Comptes Publics ;
- Municipalités ;
- Ministère de la Culture, de la Jeunesse, des Sports et des Arts ;
- Ministère de l'Intérieur.

OBJECTIF N°2 : Contribuer à la vulgarisation de la pratique du sport, d'ici à 2026.

Type de finalité des résultats visés

- Efficacité socio-économique
- Qualité de service rendu aux usagers
- Efficience de l'Administration

Résultats annuels

- **Résultat annuel attendu 1** : Avoir soutenu au moins cinq (5) manifestations sportives à travers le pays ;
- **Résultat annuel attendu 2** : Avoir soutenu au moins six (6) compétitions de sport pour les jeunes et les femmes ;
- **Résultat annuel attendu 3** : Avoir contribué à la détection d'au moins quatre (4) nouveaux talents.

Indicateurs

Intitulé	Unité	2023 Réalisation PAP	2024 Prévision PAP	2025 Cible	2026 Prévision	Cible Echéance pluriannuelle 2027
Nombre de manifestations sportives soutenues à travers le pays	Nombre	6	5	5	10	30
Nombre de compétitions des jeunes et femmes soutenues	Nombre	4	5	6	6	18
Nombre de talents détectés	Nombre	2	3	4	6	14
Taux de réalisation du plan d'action de l'objectif	%	25	25	25	25	100

Source des données : ONDSC, DGS, DGISS.

ELEMENTS CLES DE LA STRATEGIE D'ACTION

- Financement des manifestations au niveau provincial
 - Réception et étude des dossiers des associations et ligues ;
 - Financement des activités retenues ;
 - Suivi et contrôle ;
- Détection de nouveaux talents
 - Mise en place des compétitions ;
 - Détection de nouveaux talents.

Précisions méthodologiques :

Indicateur 1 : Cet indicateur mesure le nombre de manifestations sportives qui seront soutenues à travers le pays en 2025.

Indicateur 2 : Cet indicateur mesure le nombre de compétitions des jeunes et femmes qui seront soutenues en 2025 ;

Indicateur 3 : Cet indicateur mesure le nombre de talents qui seront détectés en 2025 ;

Indicateur 4 : Cet indicateur présente le taux de réalisation de l'objectif.

Contributions des opérateurs / partenaires

- Ministère de la Culture, de la Jeunesse, des Sports et des Arts.

PRESENTATION DES MOYENS DEMANDES

PROPOSITIONS BUDGETAIRES

PRESENTATION DES CREDITS PAR ACTION ET PAR TITRE

Numéro et intitulé du programme	Autorisations d'engagement						Crédits de paiement					
	Ouvertes en LF (1) pour 2024	Demandées pour 2025			Prévisions 2026	Prévisions 2027	Votés en LFR pour 2024	Demandées pour 2025			Prévisions 2026	Prévisions 2027
		Montant hors ADP	FDC, ADP (2) et autres ressources prévues en 2025	Montant y compris ADP				Montant hors ADP	FDC, ADP (2) et autres ressources prévues en 2025	Montant y compris ADP		
63.233.1 : Développement des infrastructures sportives	4 792 819 610	4 922 466 794	-	4 922 466 794	4 922 466 794	4 922 466 794	4 792 819 610	4 922 466 794	-	4 922 466 794	4 922 466 794	4 922 466 794
Titre 3. Dépenses de biens et services	2 579 889 431	2 645 702 398	-	2 645 702 398	2 645 702 398	2 645 702 398	2 579 889 431	2 645 702 398	-	2 645 702 398	2 645 702 398	2 645 702 398
Titre 5. Dépenses d'investissement	2 212 930 179	2 276 764 396	-	2 276 764 396	2 276 764 396	2 276 764 396	2 212 930 179	2 276 764 396	-	2 276 764 396	2 276 764 396	2 276 764 396
63. 233.2 : Promotion des sports pour tous	1 574 844 688	1 574 844 688	-	1 574 844 688	1 574 844 688	1 574 844 688	1 574 844 688	1 574 844 688	-	1 574 844 688	1 574 844 688	1 574 844 688
Titre 3. Dépenses de biens et services	589 738 940	589 738 940	-	589 738 940	589 738 940	589 738 940	589 738 940	589 738 940	-	589 738 940	589 738 940	589 738 940
Titre 5. Dépenses d'investissement	985 105 748	985 105 748	-	985 105 748	985 105 748	985 105 748	985 105 748	985 105 748	-	985 105 748	985 105 748	985 105 748
Total pour le programme Sport pour tous, sport de proximité	6 367 664 298	6 497 311 482	-	6 497 311 482	6 497 311 482	6 497 311 482	6 367 664 298	6 497 311 482	-	6 497 311 482	6 497 311 482	6 497 311 482
Titre 3. Dépenses de biens et services	3 169 628 371	3 235 441 338	-	3 235 441 338	3 235 441 338	3 235 441 338	3 169 628 371	3 235 441 338	-	3 235 441 338	3 235 441 338	3 235 441 338
Titre 5. Dépenses d'investissement	3 198 035 927	3 261 870 144	-	3 261 870 144	3 261 870 144	3 261 870 144	3 198 035 927	3 261 870 144	-	3 261 870 144	3 261 870 144	3 261 870 144

(1) FDC : fonds de concours (article 57 alinéa 2 de la LOLFEB)
ADP : attributions de produits (article 57 alinéa 4 de la LOLFEB)

PROGRAMME SPORT AMATEUR, D'ELITE ET PROFESSIONNEL

PRESENTATION DU PROGRAMME

PERIMETRE DU PROGRAMME

Le programme **sport amateur, d'élite et professionnel** est piloté par le Directeur Général de l'ONDSC, responsable de programme.

Les ressources de financement de ce programme sont issues des prélèvements des taxes sur la bière et les mises de jeux de hasard. Les dépenses exécutées dans le cadre du programme sont retracées dans le tableau ci-dessous.

BUDGET DU PROGRAMME SPORT AMATEUR, D'ELITE ET PROFESSIONNEL

Recettes	(Millions FCFA)	Dépenses	(Millions FCFA)
Recettes affectées	0	Dépenses sur recettes affectées	
		Sport amateur, d'élite et professionnel	
Dont			
Balance	0	Titre 3 Biens et services	
		Soutien aux activités des fédérations et ligues	
		Soutien aux compétitions permanentes	
		Titre 5 Investissement	
		Construction et réfection des plateaux sportifs.	
		Titre 3 Biens et services	
		Football	
		Participation aux compétitions internationales	
		Titre 5 Investissement	
		Construction et réfection des plateaux sportifs.	
		Equipements des fédérations	
Report	0	Total programme	0

Le programme entretient des interactions étroites avec le programme Sports et loisirs, dans le cadre de la formation et de l'encadrement des associations sportives.

DECLINAISON OPERATIONNELLE DU PROGRAMME

La cartographie du programme sport amateur, d'élite et professionnel est résumée dans le tableau ci-dessous :

Cartographie	Niveau central	Niveau déconcentré	Total
Nombre des BOP	4	0	4
Nombre des UO	4	0	4
Nombre d'opérateurs	0	0	0
Autres établissements publics (3)	0	0	0

PRESENTATION DES ACTIONS

ACTION N° 1 : Promotion du sport amateur.

Cette action recouvre les principales activités suivantes :

- soutien aux activités des ligues et associations sportives ;
- suivi des manifestations sportives ;
- construction et équipement des infrastructures ;

ACTION N° 2 : Promotion du sport d'élite et professionnel.

Cette action recouvre les principales activités suivantes :

- participation aux compétitions internationales ;
- suivi des manifestations sportives ;
- équipement des fédérations, ligues et associations sportives.

CADRAGE STRATEGIQUE

PRESENTATION STRATEGIQUE DU PROGRAMME

ANALYSE STRATEGIQUE DU CONTEXTE ET DU CHAMP DU PROGRAMME

Le contexte dans lequel se déploie l'action conduite par le programme "sport amateur, d'élite et professionnel" présente les caractéristiques majeures ci-dessus :

- une demande de sports en forte croissance, de la part des populations ;
- une structuration de plus en plus importante des activités sous forme d'associations ;
- un phénomène d'identification des jeunes aux champions, favorisé par les médias ;
- le rôle de plus en plus important dans le domaine du sport, des partenaires au développement et des organisations internationales (FIFA, CAF, PNUD, UNICEF...) ;
- la contribution des grandes entreprises nationales et internationales au développement du secteur ;
- la signature de traités internationaux qui ont une portée contraignante pour le Gabon (ex. participation obligatoire à des compétitions internationales).

Les attentes vis-à-vis du programme sont principalement les suivantes :

- les fédérations attendent de l'Etat qu'il définisse des priorités d'actions claires, globalement et pour chaque discipline sportive ;
- les associations veulent un appui plus important et multiforme de la part de l'Etat : subventions, formation, conseil juridique et administratif, assistance technique ;
- les autorités politiques attendent une démocratisation de la pratique du sport permettant d'impliquer la jeunesse, de créer des emplois et des revenus ; elles attendent aussi du programme qu'il conforte le prestige international du Gabon.

D'ores et déjà, plusieurs points forts peuvent être mis à l'actif des pouvoirs publics dans le champ du programme, notamment :

- l'organisation de la Tropicale Amissa BONGO ;
- le financement des activités des fédérations.

Il reste cependant un certain nombre de difficultés et insuffisances à traiter, notamment :

- un écart encore très important entre les résultats obtenus et les attentes de la population ;
- Des associations qui ne sont pas toujours impliquées et responsables, un manque de suivi et d'évaluation de ces associations par l'Etat ;
- une collaboration insuffisante entre l'administration et les fédérations nationales, entre l'administration et les associations ;
- un système d'information sectoriel embryonnaire (ex : pas de maîtrise du nombre de licenciés ou des résultats par discipline) ;
- une difficulté à planifier, programmer, mettre en œuvre, piloter, évaluer les projets, voire les activités d'une façon générale ;
- le manque de synergies inter programmes autour des enjeux d'éducation et d'insertion / réinsertion des populations fragilisées ou en précarité.

ENJEUX

- Enjeu 1 : Faire du sports un secteur générateur d'activités économiques, d'emplois et de revenus pour la population gabonaise ;
- Enjeu 2 : Utiliser les activités sportives comme un instrument de développement de la cohésion sociale et du bien-être ;
- Enjeu 3 : Faire des sports et loisirs un levier de renforcement du rayonnement international du Gabon.

PRESENTATION DES OBJECTIFS STRATEGIQUES

LISTE DES OBJECTIFS STRATEGIQUES AVEC LE(S) RESULTAT(S) ANNUEL(S) ATTENDU(S)

OBJECTIF N°1 : Renforcer la visibilité, d'ici à 2026, du sport amateur et équiper les fédérations, ligues et associations sportives

- Résultat annuel attendu 1 : Avoir financé l'organisation d'au moins cinq (5) compétitions internationales ;
- Résultat annuel attendu 2 : Avoir financé la participation d'au moins dix (10) compétitions internationales ;
- Résultat annuel attendu 3 : Avoir financé l'organisation d'au moins dix (10) compétitions nationales.

OBJECTIF N°2 : Renforcer la visibilité du sport gabonais et construction des infrastructures, d'ici à 2026.

- Résultat annuel attendu 1 : Avoir recensé les besoins d'au moins huit (8) fédérations, huit (8) ligues et huit (8) associations sportives ;
- Résultat annuel attendu 2 : Avoir équipé au moins cinq (5) fédérations, trois (3) ligues et trois (3) associations sportives.

OBJECTIF N°1 Renforcer la visibilité, d'ici à 2026, du sport amateur et équiper les fédérations, ligues et associations sportives**Type de finalité des résultats visés**

- Efficacité socio-économique
- Qualité de service rendu aux usagers
- Efficience de l'Administration

Résultats annuels

- **Résultat annuel attendu 1** : Avoir financé l'organisation d'au moins dix (10) compétitions nationales ;
- **Résultat annuel attendu 2** : Avoir financé l'organisation d'au moins deux (2) compétitions internationales ;
- **Résultat annuel attendu 3** : Avoir financé la participation d'au moins huit (8) compétitions internationales ;
- **Résultat annuel attendu 4** : Avoir recensé les besoins de huit (8) fédérations, huit (8) ligues et huit (8) associations ;
- **Résultat annuel attendu 5** : Avoir équipé au moins cinq (5) fédérations, trois (3) ligues et trois (3) associations sportives.

Indicateurs

Intitulé	Unité	2023 Réalisation PAP	2024 Prévision PAP	2025 Cible	2026 Prévision	Cible Echéance pluriannuelle 2027
Nombre de compétitions nationales financées	Nombre	8	10	10	10	38
Nombre de compétitions internationales financées	Nombre	3	2	2	3	13
Nombre de participations aux compétitions Internationales	Nombre	13	10	8	10	43
Nombre de fédérations recensées	Nombre	14	8	8	12	14
Nombre de ligues recensées	Nombre	6	8	8	8	10
Nombre d'associations recensées	Nombre	6	8	8	6	8
Nombre de fédérations équipées	Nombre	6	5	5	6	10
Nombre de ligues équipées	Nombre	2	3	3	4	8
Nombre d'associations équipées	Nombre	2	3	3	4	8
Taux de réalisation du plan d'action de l'objectif	%	25	25	25	25	100

Source des données : ONDSC, DGS, DGISS.

ELEMENTS CLES DE LA STRATEGIE D'ACTION

- Réception et étude des dossiers des fédérations ;
- Financer et suivre les activités des fédérations sportives ;
- Vérifier et contrôler.

Précisions méthodologiques : simple décompte

Indicateur 1 : Cet indicateur mesure le nombre de compétitions nationales qui seront financées en 2025.

Indicateur 2 : Cet indicateur mesure le nombre de compétitions internationales qui seront financées en 2025.

Indicateur 3 : Cet indicateur mesure le nombre de participations aux compétitions internationales en 2025.

Indicateur 4 : Cet indicateur mesure le nombre d'associations, de ligues et de fédérations qui seront recensées en 2025.

Indicateur 5 : Cet indicateur mesure le nombre d'associations, de ligues et de fédérations qui seront équipées en 2025.

ELEMENTS CLES DE LA STRATEGIE D'ACTION

- Réception et étude des dossiers des fédérations ;
- Financer et suivre les activités des fédérations sportives ;
- Vérifier et contrôler.

CONTRIBUTIONS DES OPERATEURS / PARTENAIRES

- Ministère des Comptes Publics ;
- Fédérations sportives.

OBJECTIF N°2 : Renforcer la visibilité du sport gabonais et construction des infrastructures, d'ici à 2026.

Type de finalité des résultats visés

- Efficacité socio-économique
- Qualité de service rendu aux usagers
- Efficience de l'Administration

Résultats annuels

- **Résultat annuel attendu 1** : Avoir financé la participation d'au moins dix (10) compétitions internationales ;
- **Résultat annuel attendu 2** : Avoir financé au moins trois (3) compétitions nationales ;
- **Résultat annuel attendu 3** : Avoir construit au moins cinq (5) infrastructures sportives ;
- **Résultat annuel attendu 4** : Avoir réhabilité au moins deux (2) infrastructures sportives ;

Indicateurs

Intitulé	Unité	2023 Réalisation PAP	2024 Prévision PAP	2025 Cible	2026 Prévision	Cible Echéance pluriannuelle 2027
Nombre de participations aux compétitions Internationales	Nombre	12	10	10	14	44
Nombre de compétitions nationales financées	Nombre	5	10	3	8	31
Nombre d'infrastructures sportives construites	Nombre	1	3	5	8	27
Nombre d'infrastructures sportives réhabilitées	Nombre	1	2	2	4	19
Taux d'avancement de l'équipement	%	25	25	25	25	100

Source des données : ONDSC, DGS, DGISS, Fédérations sportives

ELEMENTS CLES DE LA STRATEGIE D'ACTION

- Elaborer le cahier de charges (pour avoir le financement)
- Lancer les appels d'offres,
- Procéder à la construction

Précisions méthodologiques : simple décompte

Indicateur 1 : Cet indicateur mesure le nombre de participations aux compétitions internationales en 2025 ;

Indicateur 2 : Cet indicateur mesure le nombre de compétitions nationales qui seront financées en 2025.

Indicateur 3 : Cet indicateur mesure le nombre d'infrastructures sportives qui seront construites en 2025.

Indicateur 4 : Cet indicateur mesure le nombre d'infrastructures sportives qui seront réhabilitées en 2025.

Contributions des opérateurs / partenaires

- Ministère de la Culture, de la Jeunesse, des Sports et des Arts ;
- Ministère de l'intérieur.

PRESENTATION DES MOYENS DEMANDES

PROPOSITIONS BUDGETAIRES

PRESENTATION DES CREDITS PAR ACTION ET PAR TITRE

Actions et titres	Autorisations d'engagement						Crédits de paiement					
	Ouvertes en LFR (1) pour 2024	Demandées pour 2025			Prévisions 2026	Prévisions 2027	Votés en LFR pour 2024	Demandées pour 2025			Prévisions 2026	Prévisions 2027
		Montant hors ADP	FDC, ADP (2) et autres ressources prévues en 2025	Montant y compris ADP				Montant hors ADP	FDC, ADP (2) et autres ressources prévues en 2025	Montant y compris ADP		
63.235.1 : Promotion du Sport amateur	1 120 066 484	1 163 605 273	-	1 163 605 273	1 163 605 273	1 163 605 273	1 120 066 484	1 163 605 273	-	1 163 605 273	1 163 605 273	1 163 605 273
Titre 3. Dépenses de biens et services	656 226 681	677 006 700	-	677 006 700	677 006 700	677 006 700	656 226 681	677 006 700	-	677 006 700	677 006 700	677 006 700
Titre 5. Dépenses d'investissement	463 839 803	486 598 573	-	486 598 573	486 598 573	486 598 573	463 839 803	486 598 573	-	486 598 573	486 598 573	486 598 573
63.235.2 : Promotion du Sport d'élite et Professionnel	1 100 518 228	1 100 518 228	-	1 100 518 228	1 100 518 228	1 100 518 228	1 100 518 228	1 100 518 228	-	1 100 518 228	1 100 518 228	1 100 518 228
Titre 3. Dépenses de biens et services	468 269 453	468 269 453	-	468 269 453	468 269 453	468 269 453	468 269 453	468 269 453	-	468 269 453	468 269 453	468 269 453
Titre 5. Dépenses d'investissement	632 248 775	632 248 775	-	632 248 775	632 248 775	632 248 775	632 248 775	632 248 775	-	632 248 775	632 248 775	632 248 775
Total pour le programme Sport amateur, d'élite et professionnel	2 220 584 712	2 264 123 501	-	2 264 123 501	2 264 123 501	2 264 123 501	2 220 584 712	2 264 123 501	-	2 264 123 501	2 264 123 501	2 264 123 501
Titre 3. Dépenses de biens et services	1 124 496 134	1 145 276 153	-	1 145 276 153	1 145 276 153	1 145 276 153	1 124 496 134	1 145 276 153	-	1 145 276 153	1 145 276 153	1 145 276 153
Titre 5. Dépenses d'investissement	1 096 088 578	1 118 847 348	-	1 118 847 348	1 118 847 348	1 118 847 348	1 096 088 578	1 118 847 348	-	1 118 847 348	1 118 847 348	1 118 847 348

- (2) FDC : fonds de concours (article 57 alinéa 2 de la LOLFEB)
ADP : attributions de produits (article 57 alinéa 4 de la LOLFEB)